

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE GRENADE-SUR-GARONNE**

Séance du 19.12.2023

Le mardi 19 décembre 2023, à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 12/12/2023), se sont réunis sous la présidence de Mr. Jean-Paul DELMAS, Maire de Grenade, Président du C.C.A.S.

Présents :

Mr Jean Paul DELMAS, Président du C.C.A.S.,
Mr François NAPOLI, Vice-Président du C.C.A.S.,
Mme Josie AUREL, Mr Henri BEN AIOUN, Mme Valérie MOREEL, Mr Laurent PEEL,
Mme Renée BOUZIGUET, Mme Laura DELAUNAY, Mme Annick GIRARDOT, Mme Fabienne TONDEUR.

Représentés :

Mme Aurélie VIDAL (représentée par Mr Jean Paul DELMAS).

Excusée :

Mme Maryse TROMEUR.

Secrétaire :

Mme Annick GIRARDOT.

N°59/2023 - Service Finances : Autorisation de remboursement de prestations de services ou d'activités payées et non consommées.

Mr le Président propose aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser la possibilité de rembourser des prestations de service ou des activités payées au CCAS et non consommées, pour des raisons de santé, des motifs légitimes et sérieux, ou dans le cas d'une erreur matérielle des services.

Le payeur sera remboursé des sommes versées par virement bancaire.

Sur proposition de Mr le Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité décident d'autoriser le remboursement de prestations de service ou d'activités payées au CCAS et non consommées, dans les conditions présentées.

Pour extrait conforme,

Jean-Paul DELMAS,
Maire de Grenade,
Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Annick GIRARDOT,
Secrétaire de séance,



A blue ink signature of Annick Girardot, the secretary of the meeting.

Accusé de réception en préfecture
031-263103525-20231219-59-2023-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

Accusé de réception en préfecture
031-263103525-20231219-59-2023-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023